

3. Élaboration de directives pour une gestion écologiquement rationnelle

1. Comme indiqué dans la note du Secrétariat sur l'élaboration de directives pour une gestion écologiquement rationnelle (UNEP/CHW.15/5), le Secrétariat a préparé une nouvelle version révisée du projet de manuel pratique à l'intention des parties prenantes destiné à garantir que les notifications de mouvements transfrontières soient conformes aux exigences de gestion écologiquement rationnelle pour l'examen et adoption éventuelle par la Conférence des Parties à sa quinzième réunion, telle que contenu dans le document UNEP/CHW.15/5/Add.1
2. Étant donné que la question relative à l'élaboration de lignes directrices pour une gestion écologiquement rationnelle doit être examinée par la Conférence des Parties lors du segment en présentiel de sa quinzième réunion en 2022, les Parties et autres sont invités à faire part de leurs commentaires sur la version révisée du projet de manuel pratique d'ici le 15 octobre 2021. Les commentaires reçus avant cette date limite seront mis à disposition sur le site Web de la Convention pour examen par la Conférence des Parties lors de son segment en présentiel.
3. L'appel à commentaires concernant l'élaboration de directives pour une gestion écologiquement rationnelle est résumé ci-dessous :

Sujet	Code du document	Répondants	Date limite initiale	Date limite prolongée
Commentaires sur la version révisée du projet de manuel pratique à l'intention des parties prenantes destiné à garantir que les notifications de mouvements transfrontières soient conformes aux exigences de gestion écologiquement rationnelle	UNEP/CHW.15/5/Add.1	Parties Autres intéressés	N/A	15 octobre 2021

Point de contact :

Mme. Susan Wingfield (Courriel : susan.wingfield@un.org, Tél : + 41 (0) 22 917 84 06).